

## Les décisions du conseil municipal du mercredi 6 mars 2019

- Présents : M. Delcourt, Maire
- M<sup>mes</sup> Fievet, Guillaud, MM. Beghin, Doucy, adjoints
- M<sup>me</sup> Maillot, MM. Bernard, Delcroix, Hennon, Meurillon, Pade, conseillers.
- Excusées : M<sup>me</sup> Thomas pouvoir à M Delcourt, M<sup>me</sup> Tiberghien pouvoir à M<sup>me</sup> Maillot,
- Secrétaire de séance : M. Régis Doucy.

### Ordre du jour :

#### 1. **Approbation du compte-rendu des délibérations de la séance du 19 décembre 2018.**

Celui-ci a été distribué avec le petit bachinois. Approuvé à l'unanimité

#### 2. **Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**

Notre commune est éligible à la DSIL. La nature des projets doit entrer dans 6 thèmes : la rénovation thermique, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, le développement du numérique, la création, rénovation de bâtiments scolaires et la réalisation d'équipements publics nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

M. le Maire propose :

- **Priorité n°1** : il s'agit de construire une salle de classe supplémentaire dans le groupe scolaire. Etant donné la forte attractivité du territoire aux portes de la MEL de nouveaux lotissements sont en cours de réalisation : 58 projets d'habitats dont 21 locatifs. Cela laisse présager d'une probable ouverture de classe. L'augmentation des effectifs étant fortement prévisible. Une réserve avait été faite dans le projet initial afin de pouvoir adapter la configuration des locaux au fur et à mesure de la réalisation des lotissements dans les zones à urbaniser définies au PLU. Ces travaux consisteront en la création d'une salle entre les deux classes maternelles. Le montant des travaux est estimé à 118 000 € HT. La subvention sollicitée au titre de la DSIL serait de 47 200 €, soit 40% du montant des travaux HT
- **Priorité n°2** : il s'agit de changer les fenêtres du musée (ex-presbytère). Les fenêtres actuelles en bois avec simple vitrage sont en très mauvais état et laissent entrer l'air. Le montant des travaux est estimé à 26 472 € HT. La subvention sollicitée au titre de la DSIL serait de 10 589.8 €, soit 40% du montant des travaux HT.

Quelques conseillers évoquent la nécessité de faire des travaux d'isolation et de toiture à la salle des fêtes. M. le Maire précise qu'aucune étude n'a été réalisée à ce sujet pour l'instant et que le projet n'est pas assez avancé pour le soumettre à une demande de subvention. Cette proposition sera examinée au cours d'un autre exercice budgétaire.

Décision du conseil : le conseil donne pouvoir à M. le maire pour les demandes de subvention pour ces 2 projets à l'unanimité.

#### 3. **Demande de subvention auprès du département dans le cadre de l'Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs (ADVB)**

M. le Maire informe que le département lance un appel à projets « aide départementale aux villages et aux bourgs » à l'ensemble des communes du département de moins de 5 000 habitants. Ce dispositif permet d'accompagner des projets d'aménagement, d'entretien et de rénovation, de sécurité et d'accessibilité dans les domaines des services à la population, la culture, le patrimoine, l'enseignement, le tourisme et le sport. Le montant maximum de la subvention est de 300 000 €. Le montant minimum de travaux est fixé à 8 000 € HT. Le taux maximal de financement varie selon la commune (jusqu'à 30 %, 40 % ou 50 %). Celui-ci est défini via 3 indicateurs : le potentiel financier, l'effort fiscal et le revenu moyen par habitant ; aucun cumul n'est possible avec une autre aide

départementale. Le plafond légal de 80 % du cumul de subventions publiques doit être respecté. M. le Maire propose de déposer 2 dossiers par ordre de priorité comme exposé ci-après :

- **Aménagement de la place**

M. le Maire rappelle que, lors de la séance du 28/11/2018, le conseil municipal a choisi le projet d'aménagement de la place avec plusieurs options possibles dans le choix des matériaux. Le bureau d'études Philippe Thomas a chiffré ces différentes options et le conseil s'est prononcé sur les options retenues afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention DETR de 257 898 €. Lors de la dernière séance du 19/12/2018, il a été retenu la proposition de base pour un montant de 859 659 € HT. Une demande de subvention de 300 000 € est sollicitée ce qui représente 34,9 % du coût HT des travaux. Part restant à charge de la commune 301 761 €.

- **BOURLOIRE : remplacement de la toiture par une toiture avec isolation**

M. le Maire explique que la toiture de la bourloire est vétuste et présente de nombreuses fuites malgré les réparations régulières. Le remplacement de la toiture actuelle (amiante), en très mauvais état, par une toiture en bac acier avec isolation thermique et phonique contribuera à la préservation d'un jeu traditionnel ancien typique de la région : la bourle. La bourloire de Bachy est la seule encore en activité sur le territoire de la communauté de communes Pévèle Carembault. Des compétitions y sont régulièrement organisées avec des équipes régionales et/ou transfrontalières. Le montant des travaux est de 28 133 € HT. Une aide départementale aux villages et aux bourgs (40%) est sollicitée pour un montant de 11 253 €. Reste à charge de la commune 16 880 € HT  
Décision du conseil : accord à l'unanimité.

#### **4. Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre de l'aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine rural non protégé**

M. le Maire informe que la Région des Hauts-de-France lance un appel à projets en collaboration avec la Fondation du Patrimoine à l'ensemble des communes de moins de 3 000 habitants pour aider à la rénovation du patrimoine rural non protégé. Dans ce cadre, M. le Maire souhaite inscrire la rénovation des façades de la mairie. Ce projet aura un impact fort pour Bachy. Cette réfection des façades du pôle administratif/services à la population possède un double objectif : entretien de ces bâtiments mais aussi embellissement du patrimoine communal. Cela renforcera l'attractivité visuelle de ce pôle central et le cadre de vie général des habitants. Pour ce projet, le coût HT des travaux s'élève à 86 520 € et le montant de l'aide de la région est de 43 260 € soit 50% du coût HT. Nous avons obtenu en 2017 une subvention du département de 30% soit 25 956 € pour la rénovation des bâtiments ceinturant la place.

Décision du conseil : accord à l'unanimité.

#### **5. Demande de garantie d'emprunt pour une opération de construction de 11 logements « Allée de l'historien »**

Lors de la séance du 21 mars 2018, nous avons voté pour le principe d'être garant du prêt de SRCJ pour la construction de 11 logements aidés à Bachy. Ayant connaissance des montants exacts de la garantie, emprunt de 1 204 280.64 €, il nous est demandé de confirmer notre décision.

Décision du conseil : accord à l'unanimité.

#### **6. Taxe d'aménagement : exonération totale ou partielle de la part communale des abris de jardin**

Le 30 mai 2014, puis le 28 novembre 2018, nous avons délibéré pour une exonération complète des chalets de jardin soumis à une déclaration préalable d'une surface inférieure à 12 m<sup>2</sup>. Cette délibération est imparfaite. Nous n'avons pas le droit d'établir une exonération par tranche de surface. L'exonération doit être exprimée en pourcentage (entre 0 et 100%). Pour rappel les chalets ou abris de jardin d'une surface inférieure à 5 m<sup>2</sup> ne sont pas soumis à déclaration préalable. Après simulation du calcul de cette taxe sur plusieurs projets, il est proposé une exonération de 50% pour l'ensemble des chalets soumis à déclaration préalable.

Décision du conseil : accord à l'unanimité.

## **7. Demande de subvention en faveur d'une sportive de haut niveau pour financement des frais de déplacements**

Camille Mouvaux, 12 ans, pratiquant la gymnastique à Cysoing participe à de nombreuses compétitions régionales et nationales en FFG & FSCF. Ses frais de déplacements et d'hébergement ne sont pas tous pris en charge par le club ce qui représente une grosse charge financière ajoutée à la cotisation au club, à la licence et à l'équipement sportif. Elle nous sollicite pour une aide. Afin d'encourager les jeunes pour ce haut niveau sportif, M. le Maire propose de lui accorder une subvention de 200 €. Le conseil souhaite avoir périodiquement le résultat des différentes compétitions et une mise à l'honneur pourra être organisée lors de la cérémonie des vœux de 2020.

Décision du conseil : accord à l'unanimité